

Acte n°2020-02

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 27 janvier 2020
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente de l'Université Lumière Lyon 2**

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2*

Le quorum n'ayant pas été constaté en début de séance (32 membres présents et représentés), conformément à l'article 14 des statuts de l'Université, un second Conseil académique plénier a été convoqué le 27 janvier 2020 à 16h.

Rend l'acte suivant :

Objet : Accréditation : articulation formation/recherche

Le Conseil académique plénier a été entendu sur les enjeux de l'articulation entre la formation et la recherche dans le cadre de la prochaine accréditation.

Fait à Lyon, le 3 février 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER